Poitiers, 31 octobre : la manif refuse l'interdiction du préfet, le préfet la fait gazer — bilan et perspectives

Samedi 31 octobre, 3 600 manifestants à Poitiers. À la demande de Macron, le préfet interdit le centre-ville. Plus de 2 000 manifestants refusent l'interdiction et y entrent : à la mairie, le préfet fait gazer une foule calme. Le 27 octobre, l'assemblée du Comité du 17 octobre avait proposé une assemblée commune et un comité de coordination pour le 31. Les représentants de la CGT, du PCF et de la JC ont refusé. Une coordination nationale fixe le sit-in à la mairie. Les manifestants réunis, eux, ne décident de rien. Nos propositions : des assemblées partout dès lundi, l'occupation des entreprises, une assemblée de tous les comités et de toutes les assemblées autonomes dès jeudi, des occupations mobiles, coordonnées et protégées, un appel aux policiers du rang à rompre les rangs.

I. LE 31 OCTOBRE : UNE MANIF FESTIVE, GAZÉE À LA MAIRIE

3 600 manifestants : Poitiers monte quand le pays baisse

Samedi 31 octobre, 3 600 manifestants à Poitiers selon la préfecture, contre 3 000 le 24. Dans le pays, 320 000 selon les autorités, contre 410 000 le 24 et 550 000 le 17 ; selon les syndicats eux-mêmes, près de 500 000, contre 800 000 le 24. Deux départs festifs à 14 h, hors du périmètre interdit : la Porte de Paris et Poitiers Sud, devant Auchan.

Les CRS gardent le péage de Vinci : nous n'entraînons personne à l'affrontement

L'assemblée du Comité du 17 octobre, notre assemblée, avait voté le principe d'actions à proposer sur place : ouvrir les péages de Vinci, bloquer la station-service et la grande surface d'Auchan. Les échos qui nous parvenaient : des policiers partout, des camions de CRS au péage. Nous n'aurions pas pu l'ouvrir, et nous ne les avons pas proposées : c'était l'affrontement, en y entraînant des gens qui ne l'avaient pas décidé. Ce n'est pas notre but. Une telle action se discute à l'avance, avec ceux qui la feront.

Aucune prise de parole à la Madeleine : plus de 2 000 manifestants défient l'interdiction

Les deux cortèges font leur jonction dans le calme à la Porte de la Madeleine, où un rassemblement final avec prises de parole est prévu à 17 h. Presque aussitôt, plus de 2 000 manifestants repartent vers le Pont-Neuf et entrent dans le centre-ville interdit. Le rassemblement n'a pas lieu, ni les prises de parole. La manif se divise. Ce refus de l'interdiction, nous le comprenons et le partageons, même si l'assemblée avait décidé autre chose.

À la mairie, le préfet fait gazer une foule calme pour imposer son interdiction

Place de l'Hôtel-de-Ville, des centaines de manifestants, tout est bon enfant. Sommations, puis gaz, rue Victor-Hugo et rue Gaston-Hulin. La préfecture signale une voiture et des

poubelles incendiées. Les forces de l'ordre ne répondaient pas à des violences : elles ont imposé l'interdiction à coups de gaz.

II. L'ÉTAT PROTÈGE LE GRAND CAPITAL, PAS LE PETIT COMMERCE

Le préfet interdit au nom du petit commerce, les salariés paieront de leur dimanche

Vendredi, le préfet de la Vienne, Charles Giusti, interdit toute manifestation dans le centre-ville, au nom des violences des 17 et 24 octobre. Le 26 octobre, à Marseille, Emmanuel Macron avait demandé que les cortèges du 31 passent hors des centres-villes. La préfecture parle elle-même du « quartier piétonnier et commerçant » qu'elle interdit : elle fait croire qu'elle protège les petits commerçants. Et le préfet dit travailler à des ouvertures exceptionnelles le dimanche, en novembre, pour les commerces du centre-ville : ce sont les salariés du commerce qui paieront de leur dimanche.

Ses forces gardent Auchan, Leclerc et Vinci, ses gaz vident le centre-ville

Ce week-end, comme le précédent, des forces de l'ordre gardaient tous les grands magasins — Beaulieu, Auchan, Leclerc. Samedi, policiers, gendarmes et CRS gardaient aussi les péages. Le pouvoir craignait une action des gilets jaunes contre les grands groupes : il garde leurs caisses, et gaze un centre-ville calme. Ce sont l'interdiction et les gaz qui empêchent les petits commerçants de vendre et de vivre de leur travail.

Mardi 27 octobre, à l'assemblée du Comité du 17 octobre, nous avions dit pourquoi nous ne voulions pas bloquer le centre-ville : nous ne voulons pas nous en prendre aux petits commerçants, qu'on essaie de monter contre nous, mais bloquer les grands commerces, le grand capital. Manifester en centre-ville, c'est autre chose : c'est un droit.

Le piège du préfet : interdire là où tout le monde va, puis gazer

Le préfet savait où les gens iraient : au centre-ville, où convergeaient les cortèges des samedis précédents, et à la mairie, où un sit-in était annoncé. Interdire le centre-ville, c'était provoquer la volonté d'y aller : personne n'accepte qu'on lui dise où manifester. Qu'il l'ait cherché ou non, le résultat est là : un centre-ville gazé, les petits commerçants montés contre le mouvement, les grands groupes protégés.

III. AVANT LE 31 : NOS PROPOSITIONS DE COORDINATION, LEURS REFUS

Depuis le 20 octobre, nous proposons de nous coordonner

Le 20 octobre, notre assemblée, qui deviendra le Comité du 17 octobre, appelle à une assemblée commune après la manif du 24, avec les AG, les blocus et les lieux de blocage. Le 22, elle propose ses lieux de rassemblement à l'AG étudiante, puis se range à son choix : le rond-point de Poitiers Sud. Le 24 au soir, après la manif, l'assemblée commune se tient, pour échanger sur la suite.

Les représentants de la CGT, du PCF et de la JC refusent l'assemblée commune et le comité de coordination

Mardi 27 octobre, deux représentants viennent à l'assemblée du Comité du 17 octobre : l'un de la CGT et du PCF, l'autre de la JC. Ils parlent au nom d'une intersyndicale, sans mandat

écrit, et proposent cinq rassemblements. L'assemblée propose une assemblée commune : « pas possible ». Puis un comité de coordination pour le 31, avec des mandatés de chaque lieu, responsables devant leurs organisations : pas retenu.

Leur « pas possible » n'est pas un malentendu. Une assemblée commune souveraine et des mandatés responsables, c'est mettre leurs décisions sous le contrôle des assemblées. Les directions préfèrent décider entre elles.

Ils proposent cinq rassemblements, ils en tiennent deux : les trois ponts restent vides

Leurs cinq points : la CGT, la CGT-SÉLA et la JC au Pont-Neuf, la CGT et la FSU au pont Saint-Cyprien, Solidaires à Pont-Achard, des gilets jaunes à la Porte de Paris, nous à Poitiers Sud. Samedi, deux seulement ont eu lieu : la Porte de Paris, finalement choisie par la CGT, et Poitiers Sud, où Solidaires a finalement appelé. Seule l'assemblée du Comité du 17 octobre avait voté les cinq points, par souci d'unité. On vient nous faire des propositions qu'on ne tient pas soi-même.

Ils sont venus chercher nos forces, sans vouloir rendre de comptes.

Désormais, toute proposition sera publique et portée par des mandatés

Nos assemblées sont ouvertes. Nous avons joué l'unité : on voit ce que ça donne. Désormais, on saura qui propose quoi, et au nom de qui.

IV. QUI DÉCIDE DE LA MANIF ? PAS LES MANIFESTANTS RÉUNIS

La carte d'une coordination nationale fixe un sit-in à la mairie, en zone interdite

Pour le 31, une coordination nationale qui se réclame des gilets jaunes appelait à des sit-in devant toutes les mairies de France, dont celle de Poitiers à 16 h 30, en plein périmètre interdit. Ce n'est pas une assemblée de manifestants qui a décidé d'aller à la mairie, mais un appel venu d'ailleurs, publié sur une carte.

Partout, d'autres décident à la place des manifestants

Cette coordination appelle à des « assemblées de convergence » partout, mais c'est elle qui fixe les sit-in. Les directions syndicales, elles, fixent les journées. Le 5 novembre, la CFDT, la CGT, FO, l'Unsa et la FSU appellent à une nouvelle journée de grève. Dans le pays, les cortèges reculent depuis le 17 octobre. Des journées qui se répètent, sans que ceux qui manifestent décident de la suite, finissent par s'user.

Pas d'assemblée commune, pas de prise de parole : personne n'a pu s'exprimer

Puisqu'il n'y a pas d'assemblée commune, notre assemblée tenait au rassemblement de 17 h avec prises de parole : que chacun puisse au moins s'exprimer là. Résultat : personne n'a pu s'exprimer, ni à la Madeleine, ni à la mairie.

Service d'ordre : on nous rit au nez, la manif entre sans protection dans le piège

Depuis des semaines, nous posons la question du service d'ordre : des manifestants organisés pour protéger le cortège. Au mieux, on nous rit au nez. Au pire, on n'en parle pas. Aller ou non en centre-ville, c'était à décider par tous. Ça ne l'a pas été.

Beaucoup ont envie d'en découdre avec cet État et avec les forces armées qui le protègent. Nous le comprenons, mais beaucoup ne viennent pas pour ça. Quelques centaines ont pris la tête, sans débat public, sans service d'ordre. La majorité a suivi, sans protection, là où le préfet l'attendait.

Le préfet gaze ; ceux qui refusent les assemblées nous laissent sans protection

L'interdiction annonçait le gaz : le préfet a gazé parce qu'il l'avait décidé. Notre inorganisation a fait le reste : une manif divisée, sans protection, sans décision commune. S'il y a eu des blessés et des arrêtés, c'est ce qu'elle a coûté.

Les organisations qui refusent l'assemblée commune et le comité de coordination en sont responsables, autant que ceux qui amènent la manif à l'affrontement sans venir construire les assemblées. Dans les deux cas, une petite minorité décide à la place de tous : ce n'est pas une organisation démocratique du mouvement.

V. NOS PERSPECTIVES : ASSEMBLÉES, OCCUPATIONS, COORDINATION

La force des révolutions, de 1792 au Chili : leurs comités, pas les manifestations

Ce qui a fait la force des révolutions, victorieuses ou vaincues, ce ne sont ni les manifestations ni les échauffourées, mais les organes que le peuple travailleur s'est donnés pour décider et contrôler la société. En 1792, les sections de Paris, assemblées permanentes des sans-culottes, qui élisent leurs commissaires et renversent la monarchie. En 1917, en Russie, les soviets, conseils d'ouvriers, de soldats et de paysans, et les comités d'usine qui contrôlent la production. Au Chili, en 1972-1973, les cordons industriels : des usines occupées qui se coordonnent, produisent et ravitaillent les quartiers quand les patrons font grève. C'est cela qu'il faut mettre en avant : nos comités, partout.

Dès lundi, une assemblée dans chaque lycée et chaque université

Lundi 2 novembre, c'est la rentrée dans les lycées. Pour nous, il faut dès lundi une assemblée générale dans chaque lycée et chaque université, commune et ouverte : lycéens, étudiants, enseignants, personnels non enseignants, salariés.

Des assemblées interprofessionnelles : tout le peuple travailleur ensemble

Il faut aussi des assemblées interprofessionnelles : salariés de toutes les entreprises et de tous les métiers, lycéens, étudiants, chômeurs, retraités. C'est important : le peuple travailleur y décide ensemble, par-dessus les barrières de métier et d'entreprise.

Des assemblées partout pour décider de nos manifs : parcours, objectifs, protection

Pour nous, pour les manifestations du samedi, il faut des assemblées générales partout, avec des mandatés, ou une assemblée générale commune. C'est là que se décident les rassemblements et la manif, pas dans une petite minorité, à la place de tous.

Le 5 novembre, préparer l'occupation des usines et des entreprises

Le 5 novembre, les directions syndicales appellent à la grève. Pour nous, il faut préparer dès maintenant l'occupation des usines et des entreprises, décidée par une assemblée des salariés dans chaque entreprise.

Être partout à la fois : des occupations mobiles

Samedi, nous étions 3 600 en un seul cortège : le pouvoir a pu concentrer ses forces. Or il ne peut pas être partout : le 17 octobre, il n'avait au départ qu'une quarantaine de policiers pour plus de 4 000 manifestants.

À 3 600, nous pouvions tenir 7 lieux à 500, ou 10 à 350. Et lancer des actions mobiles de quelques dizaines sur les péages, les stations-service, les grandes surfaces : une ou deux heures, puis on lève, et on recommence ailleurs. Le pouvoir doit disperser ses forces.

Sur chaque lieu, un service d'ordre ; entre tous les lieux, un comité de coordination

Pour cela, il faut être nombreux, s'assembler, s'organiser. Sur chaque lieu, un service d'ordre issu des assemblées, pour protéger ceux qui y sont. Entre tous les lieux, un comité de coordination de mandatés, pour savoir en direct ce qui se passe partout et prêter main-forte là où il y a un problème. C'est le comité que nous proposions mardi.

Aux Lilas, la police matraque un piquet de grève : protéger nos piquets, blocus et occupations

Jeudi 29 octobre au matin, aux Lilas, en Seine-Saint-Denis, la police gaze et matraque le piquet de grève du dépôt de bus de la RATP. Dans une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux, un conducteur témoigne : « On essaye de défendre nos droits contre la privatisation de notre boîte, la RATP. Et la réponse, c'est le gazage, les matraques. Un collègue a le crâne ouvert. » Un piquet de grève, un blocus, une occupation doivent être protégés, et reliés aux autres lieux en lutte, pour recevoir du renfort.

Policiers, gendarmes, CRS du rang : refusez de réprimer, rompez les rangs

En même temps que nous nous protégeons physiquement, nous disons aux policiers, gendarmes et CRS du rang : refusez de réprimer. Pour nous, il faut une grève politique dans la police contre la répression : refuser ensemble les ordres de réprimer la population, et former des comités de policiers du rang, contre leur hiérarchie. Ceux qui refusent de réprimer doivent pouvoir rompre les rangs et rejoindre le mouvement. Les policiers du rang ne rompent pas devant une foule dispersée. Ils peuvent hésiter devant un mouvement nombreux et organisé, qui se protège et qui s'adresse à eux.

Comme le chante L'Internationale, écrite en juin 1871 par Eugène Pottier, membre de la Commune de Paris : « Appliquons la grève aux armées, / Crosse en l'air et rompons les rangs ! » La crosse en l'air, c'est le fusil retourné : on refuse de tirer sur le peuple.

L'assemblée vote le plan, le comité mandaté choisit les lieux au dernier moment

L'assemblée vote le principe et le plan, pas les lieux : la préfecture les connaîtrait d'avance. Public ne veut pas dire déclaré. Elle mandate le comité de coordination pour organiser la ou les actions, avec le service d'ordre : il fixe les lieux au dernier moment et reste responsable devant elle, qui peut le révoquer.

Dès le 5 novembre, une assemblée de tous les comités et des assemblées autonomes

Pour nous, il faut dès le 5 novembre une assemblée interprofessionnelle de tous les comités — blocus, blocage ou blocus mobile, occupation — et de toutes les assemblées autonomes comme la nôtre, pour préparer ensemble la suite : le 6, le 7 et au-delà.

Notre force : nous organiser en commune, partout

Le pouvoir ne peut pas être partout à la fois. Nous, si nous nous organisons, nous le pouvons. Notre force, c'est notre organisation en commune, partout : des assemblées qui décident, des délégués élus, mandatés et révocables, comme la Commune de Paris en 1871.

VI. NOS PROPOSITIONS PUBLIQUES, À TOUTES LES ASSEMBLÉES ET AUX ORGANISATIONS

Nous les adressons à toutes les assemblées générales, à tous les comités de blocus, de blocage ou de blocus mobile, à tous les comités d'occupation, à toutes les assemblées autonomes, qui se réuniront à partir du lundi 2 et du jeudi 5 novembre. Et aux organisations syndicales et politiques.

Aux assemblées générales, aux comités, aux assemblées autonomes

1. Dès lundi, une assemblée générale ouverte à tous dans chaque lycée et chaque université.

2. Dans chaque entreprise, une assemblée des salariés pour décider de la grève du jeudi 5 novembre et de l'occupation.

3. Dès jeudi 5 novembre, une assemblée interprofessionnelle de tous les comités de blocus, de blocage et d'occupation, et de toutes les assemblées autonomes, pour préparer la suite : le 6, le 7 et au-delà.

4. Pour chaque action, l'assemblée vote le plan. Elle mandate un comité de coordination, qui fixe les lieux au dernier moment et lui rend compte.

5. Sur chaque lieu, un service d'ordre issu des assemblées. Entre tous les lieux, des mandatés pour se tenir au courant et se prêter main-forte.

6. En même temps, un appel aux policiers, gendarmes et CRS du rang : refusez les ordres de répression, rompez les rangs.

7. Toute proposition faite en assemblée est publique et portée par des mandatés.

Aux organisations syndicales et politiques

Nous renouvelons publiquement nos propositions du 27 octobre : une assemblée commune, et un comité de coordination de mandatés, responsables devant leurs organisations. Sur nos revendications communes, nous proposons de marcher ensemble et de frapper ensemble, chacun gardant la liberté totale de critique.

Des assemblées autonomes, des comités de blocus, de blocage, d'occupation d'usines et d'entreprises partout !